

GUY VINCENT

LA CREATION DE L'ECOLE NORMALE

D'INSTITUTRICES DU RHONE

Conférence prononcée le 14 Décembre 1983
pour le Centenaire des décisions du
Conseil Général du Rhône créant une
Ecole Normale d'Institutrices.

LA CREATION DE L'ECOLE NORMALE D'INSTITUTRICES DU RHONE

par Guy VINCENT

Professeur à l'Université LYON II

Il pourrait paraître banal et fastidieux, après les manifestations qui ont marqué depuis trois ans le centenaire des lois de 1880-1883, d'évoquer une fois encore l'oeuvre législative scolaire de la IIIème République. Mais l'évènement qui nous réunit aujourd'hui est singulier à plusieurs égards, et c'est sur ces particularités que nous allons nous pencher.

Entre le 15 Septembre et le 15 Décembre 1883 se prennent et prennent effet les décisions du Conseil Général du Rhône de construire sur le Boulevard de la Croix-Rousse une Ecole Normale d'Institutrices. Il s'agit donc, non pas de l'école en général, mais du problème de la formation des maîtres. Il s'agit de l'E.N. d'Institutrices : or la question des E.N. d'institutrices ne s'est jamais posée en même temps ni de la même façon que celle des E.N. d'instituteurs. De plus, il s'agit d'une décision d'une Assemblée élue locale, et non pas uniquement d'une décision du pouvoir central. Il s'agit enfin de localiser cette école dans un espace urbain qui n'est pas socialement neutre, de lui donner une forme et une ampleur architecturales dont la signification est certainement politique, au sens le plus fort du terme.

Je ne développerai pas ce dernier point, qui est traité dans l'exposition, sur lequel nous reviendrons j'espère en 1988, et j'insisterai sur le rôle des Conseils Généraux et la création des E.N. de filles.

La décision de 1883 est l'aboutissement d'une série de délibérations et de travaux du Conseil Général qui ont commencé en 1879, plus précisément à la session extraordinaire des 23 et 24 Décembre 1878. A ma connaissance c'est à cette date seulement que le Conseil évoque officiellement la question d'une E.N. d'institutrices. Pour comprendre cet intérêt un peu brusque (ou plutôt brusqué par la convocation du Président de la République en session extraordinaire), il faut connaître d'une part la situation de l'enseignement dans le Rhône à cette époque, d'autre part la situation politique générale.

Lorsqu'on parle de création d'E.N. de filles, on pourrait imaginer qu'auparavant n'existaient pas, ou en très petit nombre, des écoles primaires de filles, ou encore que n'existaient pas d'institutrices laïques. Tout ceci est à demi faux. Si on consulte le Rapport que l'Inspecteur d'Académie adresse au Conseil Général du Rhône en 1878, et qui concerne l'enseignement dans le département, on constate une situation complexe, et, de son avis, peu satisfaisante sans être catastrophique.

Il existe, à Lyon et dans les communes, des "écoles publiques" et des "écoles libres". Mais cette distinction n'est pas la même qu'aujourd'hui. D'une part dans les écoles publiques, c'est à dire communales, enseignent des instituteurs et des institutrices laïques, mais aussi des instituteurs et des institutrices congréganistes. Et inversement dans les écoles dites libres, dont certaines, au surplus, "tiennent lieu d'écoles publiques".

De quoi se plaint l'autorité académique ? Principalement de deux choses. D'abord, malgré la gratuité, qui progresse (avant même donc le vote de la loi) mais reste l'exception en dehors de Lyon, la fréquentation de l'école par les enfants est faible et la loi sur le travail des enfants n'est pas respectée. D'autre part, l'enseignement n'a pas toujours la qualité que souhaitait dans ses "vœux" le Conseil Général : "Le nombre de maîtres non pourvus de brevet atteint un chiffre élevé", reconnaît l'Inspecteur. C'est surtout le cas des congréganistes, - qui, au surplus, ne suivent pas les directives pédagogiques données par les Inspecteurs primaires, - mais c'est aussi le cas des instituteurs et institutrices laïques adjointes. "Il en sera ainsi, conclut l'Inspecteur, jusqu'à ce que le recrutement du personnel ensei-

gnant soit mieux assuré qu'il l'est actuellement".

Comment se fait, à l'époque, ce recrutement ? Côté garçons, l'Ecole Normale de Villefranche fournit chaque année 12 à 14 instituteurs; il en faudrait 25. Il faut donc recruter, comme on peut, des adjoints parfois très peu qualifiés. Côté filles, le département n'a pas d'E.N. Il y a un Cours normal à Lyon, dans l'établissement des Chartreux. Si le nombre de jeunes filles, qui sont d'ailleurs boursières du département, est suffisant compte tenu du grand nombre d'institutrices congréganistes, l'Inspecteur d'Académie déplore, outre leur peu de propension à accepter des postes ruraux, leur absence totale de formation pédagogique : "Le cours normal est dépourvu d'école d'application, on y prépare les jeunes filles au brevet, on n'y forme pas des institutrices. Si le Conseil général (conclut-il) veut bien doter le département d'une E.N. d'institutrices, l'Administration ne devra pas oublier qu'une E.N. est absolument incomplète lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'une école primaire annexe. Il serait même nécessaire d'y adjoindre une salle d'asile" (i.e. une école maternelle).

Mais le Conseil ne veut pas... encore. Il n'est d'ailleurs pas le seul en France. La loi Guizot, en juin 1833, n'a obligé les départements qu'à entretenir une E.N. de garçons. La première E.N. de filles date de 1838; en 1863, il n'y en a que 11, confiées d'ailleurs souvent à des congréganistes et où les élèves-maîtresses s'engagent à instaurer quotidiennement dans leurs classes de nombreuses pratiques de dévotion (voir les Rapports cités par M. Gontard, dans son livre sur les E.N.).

Qu'a-t-il donc fallu pour que soient créées les Ecoles Normales (il faudrait ajouter laïques) d'institutrices ? Il a fallu l'arrivée au pouvoir en 78-79 des Républicains et leur volonté d'instaurer un système d'enseignement public. Ce n'est pas un hasard si le Conseil Général du Rhône est convoqué fin 78 pour une session dont le seul objet sera le problème des E.N. Dire cela, n'est pas minimiser le rôle de l'assemblée locale, - nous y reviendrons, - mais souligner que cette convocation est un des derniers décrets signés par Mac-Mahon, qui démissionnera en Janvier 79. 1879, c'est la fin de la République sans républicains; et la question scolaire est au coeur du projet politique de ces derniers. Reste à comprendre qu'ils abordent la question en s'occupant d'abord des E.N. de filles; autrement dit, reste à comprendre la place, dans cette politique, du problème de l'instruction des filles.

Je le ferai en évoquant un texte de Ferry dont seule la conclusion, à caractère anticlérical, est le plus souvent citée: "Il faut que la femme appartienne à la science ou qu'elle appartienne à l'Eglise". Cette phrase est la dernière d'un Discours sur l'égalité d'éducation, prononcé à la Salle Molière (Paris ?) le 10 Avril 1870. Discours que l'on pourrait dire féministe ("Nous sommes tous des sultans, messieurs", proclame l'orateur), s'il était prononcé par une femme et surtout si l'on oubliait non seulement la personnalité de Mme Ferry mais qu'en bon disciple d'Auguste Comte, le futur ministre attendait sans doute de la femme, sinon du prolétariat, la régénération de l'humanité.

Discours en tous cas qui situe bien le rôle de la femme et sa place dans une démocratie qui est à réaliser.

Relisons quelques brefs extraits de ce discours, qui abordent successivement, et de manière très moderne, les rapports entre inégalité de classes et inégalité de sexes, la structure de la famille, le rôle de celle-ci dans la société, le passage, enfin, non achevé, de l'Ancien Régime à la République démocratique.

J. Ferry, Discours sur l'égalité d'éducation, Salle Molière, 10 Avril 1870.

"Réclamer l'égalité d'éducation pour toutes les classes, ce n'est faire que la moitié de l'oeuvre;... cette égalité, je la revendique pour les deux sexes.

L'égalité d'éducation, c'est l'unité reconstituée dans la famille... Beaucoup de mariages, harmonieux en apparence, recouvrent les plus profondes différences d'opinions, de goûts, de sentiments; mais alors ce n'est plus un vrai mariage, car le vrai mariage, messieurs, c'est le mariage des âmes.

Aujourd'hui, il y a une lutte sourde, mais persistante, entre la société d'autrefois... et la société qui procède de la Révolution française... Or, dans ce combat, la femme ne peut pas être neutre...

C'est pour cela que l'Eglise veut retenir la femme, et c'est aussi pour cela qu'il faut que la démocratie la lui enlève... Il faut choisir, citoyens, il faut que la femme appartienne à la science ou qu'elle appartienne à l'Eglise" (Applaudissements).

La femme et la démocratie. Si l'instruction de tous est au coeur du problème politique tel que le posent ces républicains, c'est que la démocratie repose sur le citoyen éclairé. Et en attendant que la femme conquière tous ses droits de citoyenneté,

elle est l'épouse du citoyen et surtout la mère du futur citoyen. Il importe donc qu'elle soit elle aussi éclairée, instruite. C'est pourquoi il faut des institutrices laïques: il en faut pour que soit réalisée l'égalité devant l'éducation *, il en faut parce que ces institutrices comme ces instituteurs sont les instituteurs et les institutrices de la République, - non plus les "maîtres" et les "maîtresses" d'école -, les instituteurs publics d'une école qui est publique, parce qu'elle est l'école du citoyen, la pierre angulaire de la démocratie.

Telle est, je crois, la philosophie (que l'on peut discuter, mais qu'il faut d'abord comprendre) de cette vaste entreprise qui va être réalisée de 1879 à 1886. Les Républicains dans l'opposition de 70 à 78, les P. Bert, J. Simon, J. Ferry, F. Buisson, etc, ont eu le temps de penser leurs projets scolaires. Lorsqu'ils acquèrent peu à peu la majorité en 1878, ils savent que pour réaliser l'école obligatoire, donc gratuite et laïque, il manquera surtout des institutrices. D'où leur hâte à obtenir l'ouverture d'E.N. de filles.

Est-ce à dire que des Conseils généraux plus ou moins hostiles furent littéralement forcés par un nouveau gouvernement autoritaire et jacobin ? La réalité semble beaucoup plus nuancée. Non seulement il y eut à cette époque une sorte de consensus partiel sur la question scolaire, mais les Conseils généraux et municipaux n'étaient pas appelés à jouer un simple rôle de courroie de transmission: si l'histoire peut nous aider à penser le présent et l'avenir, nous trouverons là deux leçons.

Est-il permis de parler de consensus, lorsqu'on songe à la violence des invectives échangées par les deux camps lors des débats parlementaires ? Le 1er Août 1879, le ministre ne peut terminer son discours devant le Sénat. Le journal "La République française" décrit la séance: "On frappe à coups redoublés sur les pupitres, les cris "à l'ordre" mille fois répétés étouffent, sous leur bruit continu, toutes les protestations qu'on devine à

* Dans les âpres discussions des Chambres, l'exemple des Béates de la Haute-Loire revient souvent: il illustre, aux yeux des Républicains, le degré zéro de l'instruction, accompagné de la soumission à l'Eglise.

l'attitude, aux gestes exaspérés des meneurs... On remarque, parmi les plus exaltés, le Colonel de C..., qui lance au Ministre, impassible à la tribune, de violentes objurgations...". Mais précisément, sous les cris des extrémistes des deux camps, il y a l'accord sur un certain nombre de principes, de gens d'horizons idéologiques très divers. Même certains conservateurs ne sont pas insensibles à une argumentation comme celle que développait Ferry sur les dangers que fait courir à la famille une trop grande différence entre l'homme et la femme. Plutôt que "consensus" ou "accord tactique", il faut peut-être dire que des idées s'imposent, parce qu'elles correspondent, mieux que les anciennes, à des conditions sociales, politiques, économiques nouvelles.

Il ne faut donc pas s'étonner si le Conseil général du Rhône, qui était longtemps resté insensible aux appels gouvernementaux transmis par le Préfet, adopte le 25 Avril 1879 le transfert de l'E.N. de garçons de Villefranche à Lyon et la création d'une E.N. d'institutrices, avec des "attendus" politiques très marqués :

"Considérant que, dans l'intérêt de la vérité et de la liberté, l'enseignement devrait être purement laïque, qu'il ne devrait être imposé aux enfants aucune croyance religieuse, que cet enseignement est le seul rationnel, en ce qu'il laisse à l'homme, parvenu à l'âge de raison, la liberté de croire ou de ne pas croire aux dogmes..."

Le projet de principe est adopté malgré un long discours du Conseiller Ferrer. Celui-ci se déclare d'ailleurs partisan de l'instruction populaire, mais il est hostile à l'enseignement gratuit et obligatoire, et attribue à l'asservissement de la presse plus qu'à l'ignorance populaire les désastres passés de la patrie...

De 79 à 83 le principe de la création d'une E.N. d'institutrices ne sera plus jamais remis en question, et seules les modalités et les formes d'établissement seront discutées. Le devis accompagnant le projet de l'architecte M. Geneste est adopté en 1883. Il se monte à 1.000.000 de francs, "ce qui donne, ajoute le rapporteur, 11.411,11 fr. par élève". (L'école était en effet prévue pour 90 élèves). Selon mes collègues socio-économistes, il faudrait multiplier ces chiffres par 15 pour obtenir le coût en francs (lourds) 1983.

Il reste à s'interroger sur cette décentralisation de la décision. On aurait sans doute tort d'y voir, de la part de l'Etat, la simple recherche d'un co-financement. L'Etat va dépenser pour l'enseignement primaire laïc des sommes énormes. Mais depuis l'Ancien Régime, l'enseignement a toujours été l'affaire des communautés, en particulier des municipalités. Et depuis 1789 cela n'a été remis en cause que par les partisans d'un enseignement libre à la charge et au choix des familles: partisans que l'on trouve "à droite", mais aussi, on l'oublie souvent, à gauche. Il y eut, en particulier à Lyon, à la fin du XIXème siècle, des écoles libres ouvertes par des instituteurs d'extrême-gauche.

La responsabilité laissée aux assemblées locales signifie donc peut-être que l'école peut être publique sans être d'Etat et rigoureusement centralisée. Et l'échelon départemental, dans le cadre duquel peut s'effectuer la formation des maîtres, l'échelon communal, dans le cadre duquel s'accomplit l'enseignement primaire, sont sans doute les plus petits possibles, ceux au-dessous desquels l'enseignement deviendrait effectivement une affaire privée, l'affaire d'une famille ou d'un groupe de familles. C'est là une hypothèse: elle n'est pas, vous le savez, sans intérêt pour le présent, et je la livre à votre réflexion.

Les délibérations de 1880-1883 au Conseil Général du Rhône, aboutissent à l'ambitieux projet architectural dont nous admirons aujourd'hui l'ampleur, sur ce qui est alors le nouveau Boulevard de la Croix-Rousse, succédant aux anciennes fortifications, comme nous l'ont bien montré nos collègues historiens.

Ce choix d'implantation a été pensé. Lorsque la Commission du Conseil se met à chercher des terrains à partir de 1879, plusieurs possibilités lui sont offertes: le terrain et les immeubles faisant partie de l'ancienne propriété Champavert, sur laquelle nous sommes aujourd'hui, fut d'abord choisi pour l'E.N. de garçons, arrachée à Villefranche. D'autres lieux étaient proposés: à Bron; route du Bourbonnais; à Serin; à Grange-Blanche, etc. Il y avait enfin le terrain Fayet, Boulevard de la Croix-Rousse. Il est classé premier par la Commission pour les raisons suivantes: "Le sol en est bon, le sous-sol solide, l'eau facile à se procurer, la vue belle, l'exposition salubre, une grande

proximité de l'intérieur de la ville... Il est dans une partie de la ville offrant une population dense, très laborieuse et amie de l'instruction publique, qui lui fournira un recrutement non seulement facile, mais dans de bonnes conditions pour l'école annexe". Si je cite ce texte, c'est parce qu'il s'applique autant au clos Champavert et parceque, en 1880-1881, on va hésiter sur l'affectation des terrains: il va y avoir une sorte de chassé croisé E.N. d'instituteurs-E.N. d'institutrices, Clos Fayet - Clos Champavert. Ce qui va faire la décision, c'est une position nette du Recteur d'Académie: le Clos Champavert ne convient pas pour l'E.N. d'instituteurs, il est trop petit; il faut en effet "un hectare pour l'enseignement de la culture". N'oublions pas que les instituteurs vont être appelés à diffuser dans les campagnes non seulement la République, mais l'agriculture scientifique.

Dans tous les cas, il est évident que les préférences du Conseil vont à la Croix-Rousse, quartier populaire et en pleine restructuration urbanistique, quartier où peuvent être édifiés ces vastes bâtiments et ces monuments que doivent être les E.N. La 3ème République, qui édifiera ce que les adversaires de l'instruction populaire appelleront par dérision des "palais scolaires", entend ainsi afficher la nouveauté de l'institutrice et de l'instituteur formés aux nouvelles méthodes par rapport aux anciens maîtres et maîtresses d'école, fussent-elles laïques (ou à demi-laïques). L'Ecole Normale sera beaucoup plus et autre chose qu'un Cours normal, c'est à dire autre chose qu'une section d'un pensionnat de demoiselles. Non seulement on y apprendra à faire la classe dans l'école annexe et dans l'école maternelle, mais la future institutrice acquerra le maximum de savoir, en particulier, autant que les garçons, le maximum de savoir scientifique, de cette science dont on attend qu'elle forme le citoyen qui raisonne et qui juge. En ce sens les E.N. de 1880 sont plus proches de celles qu'avait pensées 1789 que de celles d'aujourd'hui (ou d'hier) où prolifère la pédagogie.

C'est cette philosophie de l'enseignement populaire, égal encore une fois pour les deux sexes, qui conduit à séparer les E.N. d'institutrices des Lycées et Collèges de jeunes filles que crée la loi Camille Sée à la même époque. Entre 1879 et 1883, en

effet, le Conseil général discute les plans de la future E.N. Or les premiers plans comportent (comme pour les garçons d'ailleurs), joints et reliés à l'E.N. proprement dite, - qui est évidemment un internat, - un pensionnat et un externat de jeunes filles. Le Ministre lui-même est obligé d'intervenir auprès du Conseil général par l'intermédiaire du Préfet, et on lit dans un rapport de 1881: "Il y aurait inconvenient grave à adjoindre aux écoles normales des établissements autres que les écoles annexes et les salles d'asile, par le motif que les écoles normales ont pour but unique de préparer les jeunes gens à la carrière de l'enseignement". En 1882, les ressources votées pour les pensionnats sont affectées aux communes, pour créer les E.P.S. et Collèges de jeunes filles que prévoient les lois et décrets de 1880-1881. Voici comment s'est concrétisée, sur le plan local, la volonté de séparer la formation des institutrices de l'enseignement secondaire des jeunes filles, conçu pourtant comme "enseignement spécial", c'est à dire moderne.

Voici donc, rapidement présenté, ce qui a été élaboré en quelques années à la fin du XIXème siècle. Il faut poser brutalement la question qui se pose brutalement à nous: y aura-t-il encore des Ecoles Normales à la fin du XXème siècle ? En parcourant tout à l'heure ce "Palais", ce Temple de la science, qui était aussi le Temple d'une morale, un lieu de transmission d'une éthique professionnelle, un lieu de vie et de relations personnelles entre Directrices, professeurs et élèves, nous avons pu constater, en comparant les photos d'autrefois et la réalité d'aujourd'hui, que l'E.N., en 100 ans, avait beaucoup changé. Les E.N., c'est incontestable, ont su s'adapter à nombre de courants et de transformations du monde contemporain. Mais n'y ont-elles pas perdu leur forme, - au sens où les philosophes de la Gestaltthéorie parlent de "bonne forme", - ? Comme et avec toutes nos autres institutions d'enseignement, elles sont en crise, elles sont tiraillées entre des exigences différentes, parfois divergentes, pour ne pas dire contradictoires. La réforme actuelle de l'école élémentaire, - je donne ici mon avis de sociologue, - me paraît mal ou plus exactement peu engagée. Cependant notre présence ici

atteste que nous sommes un certain nombre à vouloir que les Ecoles Normales aient un avenir. Puisqu'une commémoration n'a pas pour objet principal d'entretenir la nostalgie, donnons-nous pour tâche, dans les mois et les années qui viennent, de penser cet avenir.

Lyon, 14 Décembre 1983